

VEUILLEZ AFFICHER

ATTENTION : Membres SCFP 2745

OBJET : Article 14.04, maximisation des heures

DE: Theresa McAllister

DATE: Septembre 2022

Tel que stipulé dans l'article 14.04 de la convention collective, si vous désirez avoir l'opportunité de maximiser vos heures de travail pendant l'année scolaire, vous devez en faire la demande par écrit au bureau de votre district scolaire. Veuillez faire parvenir ce formulaire à votre direction des Ressources Humaines ainsi qu'une copie à votre vice-présidente régionale.

Vous pouvez utiliser ce formulaire.

SCFP 2745 Région _____ **Zone** _____

MAXIMISATION DES HEURES DE TRAVAIL

_____ Direction des Ressources Humaines

District scolaire _____

Tel que stipulé dans l'article 14.04. de la convention collective, je,

_____, souhaite être pris(e) en considération

Nom

lorsque des opportunités de maximiser mes heures de travail se présentent.

J'occupe actuellement le poste de _____ et je

Classification

travaille à _____ de _____ à _____.

Lieu de travail

Heures de travail

Cette demande est pour l'année scolaire 2022-2023.

Sincèrement,

Signature

____/____/____

Date